

INFORMATION A LA PRESSE
07.08.2019

La Caisse nationale de santé présente son rapport annuel 2018

En date du 24 juillet 2019, le Conseil d'administration de la CNS a approuvé le rapport annuel 2018. Il apporte un complément aux documents officiels que sont les budgets et les décomptes des assurances maladie-maternité et dépendance en accordant une attention particulière au fonctionnement et à l'organisation de l'institution.

Une accent particulier est mis sur les faits marquants 2018, en particulier ceux qui sont à l'origine des grands chantiers de 2019, comme par exemple la nouvelle loi sur les établissements hospitaliers et la planification hospitalière entrée en vigueur au 1^{er} avril 2018, les mesures décidées sur base de l'étude sur le fonctionnement des urgences, le règlement grand-ducal sur le Dossier des Soins Partagés (DSP) dont l'entrée en vigueur fin 2019 permettra d'accélérer le processus de digitalisation du secteur de la santé, l'avancement du projet de documentation hospitalière et l'accord de coalition 2018-2022 qui souligne l'importance d'adapter le système de santé actuel notamment pour encourager le développement des soins primaires et une meilleure coordination entre les différents professionnels de santé.

On peut citer quelques chiffres-clés pour l'année 2018. Les assurés affiliés sont en augmentation de 2,8% par rapport à 2017 et représentent 858.357 personnes, dont 301.058 assurés ne résident pas au Luxembourg. En moyenne, 6.000 emails ont été envoyés chaque mois à l'adresse cns@secu.lu, contre 4.100 en 2017. 768.799 certificats d'incapacité de travail ont été saisis par rapport à 664.967 en 2017. Les 16 agences de la CNS ont émis 251.404 chèques en 2018, ce qui représente une augmentation de 6,6% par rapport à 2017. Environ 4.960.000 de factures ont été remboursées aux assurés, 230.000 plus qu'au cours de l'année 2017.

Le rapport annuel peut être consulté intégralement sur le site internet www.cns.lu.

Luxembourg, le 07 août 2019

(Source : Département Communication, CNS)